



**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**

**EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 MARS 2015**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à FONTET (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Date de la convocation :** 11 mars 2015

**Date d'affichage de la convocation :** 11 mars 2015

**Nombre de membres en exercice :** 53

**45 titulaires présents :** M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean Marc FRAICHE, M. Jean Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Thierry KADOUCH, Mme Laure JORDAN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Patricia BROUSSE, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTTO.

\* \* \*

**3 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire :** Mme Christine CABOS (élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole, déléguée titulaire), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole, délégué titulaire), Mme Marie CHINZI (élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur, délégué titulaire).

\* \* \*

**2 suppléants votants :** M. Cyril ROUILLON (pour M. Serge ISSARD, Maire de Bagas, excusé), M. Gérard GAY (pour M. Michel LATRILLE, Maire de Loupiac de la Réole, excusé)

\* \* \*

**3 titulaires non excusés et non suppléés :** Mme Solange MENIVAL, Mme Aline MARTIN, M. Joël DOUX.

\* \* \*

**8 suppléants présents non votants :** Mme Grace GUEYLARD, M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Alain GARRY, M. Pierre LANOIRE, M. Robert ARMELLIN, M. Jean-Luc BENTEJAC.

\* \* \*

**Président de séance :** M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Marc FRAICHE, Maire de Fontet.

\* \* \*

**Votants : 50**

\* \* \*

Le Maire de Fontet accueille l'assemblée, leur souhaite la bienvenue à Fontet « ville balnéaire » et annonce l'évènement de la fête Enfance Jeunesse du 6 juin prochain sur la base nautique de Fontet.

Le Président ouvre la séance ordinaire du conseil communautaire à vingt heures quarante-cinq.

Le Président, en ouverture, souhaite la bienvenue au nouveau Maire de la commune de Saint-Sève (Mme Chioetto) ainsi qu'aux quatre (4) nouveaux délégués communautaires dont trois (3) élus de La Réole et une (1) élue de Gironde-sur-Dropt, qui sont tous chaleureusement accueillis par l'assemblée (sauf Luc SONILHAC, élu de La Réole, excusé pour la séance du jour).

M. Jean-Marc FRAICHE, Maire de Fontet, est ensuite élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil communautaire est adopté à l'unanimité des votants moins l'abstention de M. Thierry KADDOUCH, nouvel élu communautaire.

*Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription.*

\* \* \*

#### **CISPD (Prévention de la Délinquance)**

- Demande de subvention 2015 au FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour demander une subvention auprès du FIPD pour l'action « Vict'Aid » (permanences d'une association d'aide aux victimes) pour l'année 2015 dans le cadre de notre CISPD communautaire (demande de subvention de 2 200 euros).
- Adoption à l'unanimité.

\* \* \*

#### **MUSIQUE (Réseau des Ecoles de Musique Rurales REM)**

- Adoption du Règlement intérieur de nos écoles de musique : la délibération proposée concerne l'adoption du projet de règlement intérieur de notre école de musique multi-sites (à La Réole, Auros, Monségur et Pellegrue) afin de clarifier les règles en matière d'inscription des élèves, de durée d'engagement, de règles d'admission et de priorité ainsi que de facturations ; l'ensemble du projet de règlement intérieur a été débattu et approuvé en commission culture et présenté ce jour en conseil communautaire par le Vice-Président « Culture », M. Jean-Louis SAUMON.
- Adoption à l'unanimité.

\* \* \*

#### **LECTURE PUBLIQUE (RELP)**

- Attribution du marché d'acquisition du logiciel (SIGB et Portail) de gestion des collections des futures médiathèques du Réseau de Lecture Publique : il s'agit d'attribuer, suite à l'avis de la commission des Marchés à Procédure Adaptée, le marché d'acquisition et de maintenance du logiciel de gestion des collections de nos futures médiathèques, dit logiciel SIGB (Système



Intégré de Gestion des Bibliothèques), ainsi que du portail numérique permettant l'accès à distance à toutes nos collections et ressources numériques du futur RELP (acquisition d'un logiciel, portail, maintenance, hébergement, formation des agents, option et maintenance de l'option // entreprise retenue : « DECALOG » // nom du logiciel : « E-PAPRIKA » // nom du portail : « E-SEZHAME » et nom de la solution de gestion des postes publics : « EPN » // coût total de 25 590 euros HT // rappel estimation de base : 35 000 euros HT).

- Adoption à l'unanimité.

\* \* \*

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Demandes de subvention de commerces locaux selon notre règlement d'intervention (aides à la location et à la rénovation de façade) : il s'agit d'autoriser le Président à verser une subvention à la location pour un commerce de bouche à La Réole, rue Armand Caduc (« Les Cannelés de Christophe ») pour un montant total de 807,30 euros sur 23 mois (35,10 euros par mois) et une subvention à la rénovation de façade d'un montant total de 1 090,35 euros (30% des travaux HT) pour un commerce d'artisanat d'art à La Réole, avenue Jean Jaurès (« Etats d'Art »), selon les modalités de notre règlement d'intervention.
- Adoption à l'unanimité.

\* \* \*

### HABITAT

- Attributions de subventions pour des dossiers de réhabilitation de l'habitat au titre de l'OPAH-DD piloté par le SIPHEM – Maison de l'Habitat : il s'agit d'autoriser le Président à verser l'aide du « fonds énergie » à quatre dossiers de réhabilitation d'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-DD piloté par le SIPHEM - Maison de l'Habitat (4 dossiers de particuliers dont 3 Propriétaires Occupants ou PO à 500 euros chacun et 1 Propriétaire Bailleur ou PB à 3 979 euros de subventions soit un total de 5 479 euros de subventions à verser pour 3 PO à Fossès-et-Baleyssac (OPAH-DD 2014), Monségur (OPAH-DD 2015) et Pondaurat (OPAH-DD 2015) plus 1 PB à La Réole (OPAH-DD 2014) pour 2 logements.
- Adoption à l'unanimité moins un vote contre (Mme Brujère, Maire de Fossès et Baleyssac).

\* \* \*

### URBANISME

- Création d'un service interne d'instruction du droit des sols et ouverture d'un poste au tableau des effectifs de catégorie B à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 (poste d'instructeur du droit des sols, filière technique, grade de technicien) : suite à la décision du Bureau des Maires du 11 mars dernier, les élus ont fait le choix de délibérer sur le principe de la création, en interne, au sein des services de la CdC, d'un nouveau service « Urbanisme et Instruction des Droits du Sol » afin de garantir, selon le principe de la « mutualisation » et du « service commun », une prestation unique aux communes concernées dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 par la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat (DDTM) pour l'instruction des demandes d'urbanisme (par les pétitionnaires publics et privés) ; il convient, pour ce faire, d'ouvrir un poste en interne à la CdC, un poste de catégorie B ou C (possibilité laissée par choix des élus dans la délibération), à temps plein, filière technique ou administrative, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 et d'acter donc par la présente délibération cette modification au tableau des effectifs afin d'autoriser le Président à lancer les procédures réglementaires de recrutement.
- Débat avec la salle : le VP à l'urbanisme Pascal LAVERGNE fait une présentation de la situation et du contexte de cette nécessaire prise de décision, il rappelle de manière exhaustive toutes les prises de contact avec les territoires voisins et similaires au nôtre, il rappelle les tentatives d'approche de territoires ayant déjà acté la création d'un service équivalent et rappelle enfin l'échec de ce travail et de cette volonté de rapprochement et de mutualisation des



- moyens à l'échelle de tout le Sud Gironde, il rappelle l'importance pour le tissu local de voir les autorisations d'urbanisme délivrées rapidement afin que les artisans et commerçants ne voient pas leurs carnets de commande diminuer ;
- Le Maire de Loubens se demande si le temps nécessaire pour rendre la personne recrutée opérationnelle sur le service est encore possible et rappelle que neuf PLU différents sont à connaître sur notre territoire (contrairement au Pays Foyen qui dispose d'un PLU et donc d'un règlement unique) // il se dit favorable à la création du service communautaire mais s'inquiète des délais ;
  - Le VP répond qu'il est nécessaire d'ouvrir le poste dès maintenant pour espérer une arrivée effective au 1<sup>er</sup> avril ou au 1<sup>er</sup> mai et rappelle que le SDEEG n'a pas non plus encore recruté d'agents et ne sera pas plus opérationnel du fait de son périmètre d'intervention (sur tout le Département) ;
  - Le Président rappelle qu'il a saisi le Sous-Préfet par courrier pour une demande de report de l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet prochain (saisine il y a deux mois) mais sans réponse à ce jour // il rappelle qu'un agent de la Ville de La Réole est déjà opérationnel et peut être mis à disposition de la CdC ;
  - B. Marty, Maire de La Réole, indique que les agents actuels de la DDTM sont des agents de catégorie C (ceux qui instruisent les ADS de notre territoire) et il souhaite que le poste soit ouvert aussi à un recrutement d'agent de catégorie C // il indique que son agent communal est opérationnel immédiatement et peut faire la « jonction » pendant un mois ou deux le temps que le service communautaire soit opérationnel ;
  - P. Lavergne abonde dans le sens du Maire de La Réole en indiquant qu'il a eu lui-même à faire avec S. Codato (agent de la commune de La Réole) la semaine dernière et qu'il confirme sa « grande disponibilité et son professionnalisme dans le domaine de l'instruction des ADS » ;
  - P. Lavergne indique que le souhait de la CdC de recruter un agent de catégorie B s'explique aussi par le fait que ce service est appelé à grossir rapidement et à prendre de nouvelles compétences dans le cadre d'un PLU-i par exemple // il rappelle que les agents de la DDTM sont eux-mêmes encadrés par des agents de catégorie B // il indique que les autres territoires concernés publient des annonces majoritairement d'agents de catégorie B ;
  - Le Maire de Casseuil rappelle également que la DDTM dispose de tout un personnel d'encadrement qui permet aux agents de catégorie C d'être encadrés dans la conduite de leurs missions // il indique également son souhait de voir ce futur service travailler en réseau avec les territoires voisins afin de sécuriser sur le plan juridique les actes qui seront délivrés (par les Maires concernés) ;
  - Le Président indique, en ce sens, que le syndicat mixte du SCOT s'est déjà dit favorable à une prestation mutualisée de sécurisation des actes ADS ;
  - Le Maire de Camiran demande si la CdC a estimé le coût financier du futur service et si elle a envisagé une facturation « à l'acte » avec une grille tarifaire à adresser aux communes ;
  - Le Président répond que le coût est estimé à 70 000 euros par an (année pleine) et que le débat sur le financement du service doit être ouvert dès ce soir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires (DOB) ;
  - Le Maire de Saint Michel de Lapujade soutient l'hypothèse d'un recrutement de catégorie B afin de lui permettre d'exercer des missions d'encadrement ;
  - Le Maire de Casseuil insiste une nouvelle fois sur la nécessité de se prémunir contre la « dérive procédurière de la société » et sur le risque de se voir contester les actes délivrés // il craint que l'on soit d'ores et déjà « trop timides » sur le dimensionnement du service ;
  - Le Président rappelle que la création d'un service s'envisage dans le long terme et que le futur service est appelé à s'étoffer et à prendre de nouvelles compétences comme celle de la révision des documents d'urbanisme existants ;
  - Le Maire de Savignac insiste sur la nécessité de se doter d'un agent immédiatement opérationnel et souhaite donc qu'on discute avec le personnel de la DDTM sur son souhait éventuel de rejoindre la CdC ;



- *Le Maire de Camiran demande si le nouvel agent de la CdC pourra être assermenté et assurer des missions de post-instruction (ex. : contrôle de conformité des constructions ou dresser un procès-verbal d'infraction à l'urbanisme) ;*
- *Le Président indique que c'est une mission qui pourra lui être confiée ;*
- *Le Maire de Gironde indique qu'un service calibré à 1,5 ETP lui semble suffisant en l'état au vu du nombre d'actes à instruire par an ;*
- *Le Maire de Berthez indique que la compagnie d'assurance avec laquelle la commune (de Berthez) est engagée lui a indiqué qu'elle disposait d'un service juridique qui pouvait aider les Maires à analyser les recours juridiques concernant le droit de l'urbanisme ;*
- *Le VP à l'urbanisme fait ensuite une lecture in extenso du projet de délibération.*
  
- *Le Maire de Saint-Michel demande quelle position de « repli » est envisagée si nous ne parvenions pas à recruter et demande s'il est possible d'informer l'assemblée communautaire de la proposition du SDEEG afin qu'elle soit étudiée plus en détails par le conseil communautaire en toute connaissance de cause ;*
- *Le VP propose qu'un futur Comité de Pilotage (des 9 communes immédiatement concernées) aille plus dans le détail du projet de convention entre les communes concernées et la CdC ;*
- *Le Maire de Casseuil demande comment ce futur service va s'intégrer dans l'organigramme et où physiquement il sera implanté ;*
- *Le VP indique que la CdC est doté d'un DGA en charge de ces questions (R. Bayle) et d'une chargée de mission (M. Galman) responsable des compétences « urbanisme » et « aménagement du territoire » qui seront les responsables hiérarchiques directs du nouveau service ;*
- *Le Président fait ensuite procéder au vote.*
  
- Adoption à l'unanimité.
- *Le Président salue ce vote à l'unanimité et se réjouit que la CdC se soit engagée de manière forte pour son avenir et en profite pour rappeler son attachement à un futur PLU-i communautaire ainsi qu'à une instruction locale de nos ADS (autorisations du droit des sols), en particulier concernant l'instruction des ADS « économiques » sur les ZAE que nous gérons (demandes de permis de construire de futures nouvelles entreprises).*

\* \* \*

## FINANCES

- Vote des comptes administratifs 2014 (budget principal et 6 budgets annexes) : il convient de voter les comptes administratifs 2014 de tous nos budgets, toutes les informations budgétaires ayant été jointes à l'envoi papier du dossier du conseil communautaire (document de 14 feuillets A3 couleurs en recto simple) avec tout le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats par compétence ainsi qu'un feuillet pour chaque budget annexe et, en page 1 « vue d'ensemble », un récapitulatif de la situation d'ensemble du compte administratif du budget principal // cf. documents afférents.
- *Le VP aux Finances, F. Zaghet, fait une présentation exhaustive du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.*
- *Le Maire de Casseuil s'émeut du fait que les entreprises participent à hauteur d'environ 2 millions d'euros par an d'impôts à notre profit et que le service économie ne dispose que de 130 000 euros de crédits de fonctionnement par an (selon la comptabilité analytique présentée) // le VP à l'économie rappelle en effet que le service Economie est très performant et qu'il est doté de 3 agents dont un DGA à temps partiel, un chargé de mission et un agent mis à disposition du club des entreprises mais qu'il mériterait sans doute d'être mieux doté // le Président rappelle*



que les impôts professionnels sont largement « rétrocedés » aux communes à travers les attributions de compensation positives et que l'attractivité d'un territoire pour des entreprises est largement fonction des services à la population proposés sur le dit territoire.

- *Le Président ayant quitté la salle, le VP en charge des finances fait procéder au vote.*
  
- Adoption à l'unanimité (en l'absence du Président) des 7 délibérations afférentes (un budget principal et 6 budgets annexes) moins une seule abstention sur l'adoption du compte administratif 2014 du budget principal (M. Merveilleau, Maire de Casseuil) ainsi qu'une seule abstention sur l'adoption du compte administratif 2014 de la Maison de Santé Rurale MSR (M. Merveilleau, Maire de Casseuil).
  
- Vote de l'affectation du résultat du budget principal 2014 : l'affectation du résultat global de notre budget principal 2014 est votée, l'excédent global cumulé d'environ 1,4 millions d'euros étant affecté en recettes de fonctionnement en vue de la préparation du budget primitif 2015 (vote prévu début avril) // *cf. la délibération afférente.*
- Adoption à l'unanimité.
  
- Vote des comptes de gestion 2014 (budget principal et 6 budgets annexes) : l'adoption formelle des comptes de gestion 2014 fournis par notre Trésorier concernant le budget principal et nos six (6) budgets annexes est soumise au vote par le VP aux Finances ; comptes de gestion qui sont strictement conformes aux comptes administratifs présentés précédemment.
- Adoption à l'unanimité des 7 délibérations afférentes (une délibération pour le budget principal et 6 délibérations pour les 6 budgets annexes).
  
- Débat d'orientations budgétaires 2015 (sans vote) : le débat d'orientations budgétaires, formalité administrative obligatoire, ne fait l'objet d'aucun vote ; il doit permettre de présenter les principaux points de discussion et orientations à donner au projet de budget primitif 2015 (dont le vote est prévu début avril), après un premier débat en Bureau des Maires le 11 mars dernier.
  
- *Le Président fait une présentation du DOB à l'écran en distinguant les « coups partis » 2015 et les arbitrages à rendre sur les nouvelles demandes non encore prévues – cf. docs afférents.*
  
- Débat avec la salle :
  - o *Il est demandé par le Maire de Saint-Michel-de-Lapujade que l'acquisition d'un logiciel dans le cadre de la création du service « instruction des ADS » soit prévue et budgétée (car ne figurant pas dans le DOB), en rappelant que le Pays Foyen a acquis un logiciel pour 25 000 euros (P. Lavergne rappelant qu'il s'agit d'une version très évoluée) ;*
  - o *Concernant le financement du nouveau service « instruction des ADS », le Président souligne que l'augmentation moyenne (nationale) du FPIC nous fait prévoir une recette supplémentaire de 84 000 euros au total à l'échelle de tout le territoire ; il considère que le débat doit être ouvert en interne sur la possibilité d'affecter à la CdC une part de cette croissance de l'enveloppe ;*
  - o *Concernant l'étude de positionnement des cinémas de proximité (10 000 euros en investissements), le Président rappelle l'intérêt communautaire d'une telle étude afin que les deux cinémas travaillent en complémentarité (et non en concurrence) // le Maire de Casseuil s'étonne du fait que la subvention pour l'étude ne puisse être obtenue que si des travaux sont engagés par la suite // le Président rappelle que les travaux sur le site de La Réole vont très vite devenir nécessaires du fait de la question de l'accessibilité handicapés de la salle de projection ;*



- *Le Maire de Gironde demande à ce que l'enveloppe d'acquisition des terrains pour la piste cyclable en site propre soit majorée mais le Président répond qu'il est aujourd'hui nécessaire d'attendre la fin du cycle annuel (à l'été 2015) de l'étude d'impact environnemental avant de se pencher sur l'acquisition des terrains ;*
- *Le Maire de Berthez demande à recevoir en Mairie les documents du DOB 2015 ;*
- *Le Maire de Saint-Michel indique qu'il a déjà proposé qu'une politique d'exonération de CFE soit engagée par la CdC et en particulier sur la partie réolaise du territoire afin de dynamiser le territoire (ces exonérations étant de droit sur la partie du Pays d'Auros) // il salue l'arrivée d'un manager du commerce sur le territoire (agent de la Ville de La Réole) mais pense que le service interne de la CdC devrait être étoffé et renforcé par un poste supplémentaire // il insiste pour dire que le suivi au quotidien des entreprises implantées sur notre territoire (1 200 aujourd'hui) nécessiterait un renfort en RH sur ce service, il pense qu'une plate-forme sur le modèle des accueils de services publics (ASP) devrait être envisagée sur notre territoire // F. Zaghet indique qu'il a en effet soutenu cette idée en commission Economie et que cela pourra être travaillé à l'avenir sur le modèle des ASP ;*
- *Le Maire de Gironde soutient l'idée générale d'une politique « agressive » de soutiens financiers à nos artisans et commerçants mais que cela ne devrait pas aller sans un contrôle plus strict de la comptabilité des entreprises aidées (sur le modèle de ce qui se fait dans l'agriculture) ;*
- *Le Maire de Camiran demande à ce qu'un guide / répertoire de toutes les entreprises présentes sur le territoire soit réalisée afin d'informer en particulier les nouveaux habitants sur les commerçants et artisans présents sur le tout le territoire // le VP à l'économie souligne que cela pourrait d'ailleurs être dématérialisé.*

- Pas de vote (débat simple).

\* \* \*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Sans autre intervention de la salle ni nouvelle question diverse, la séance est levée à minuit trente (0h30) par le Président en exercice.*

*Le Président ainsi que le Maire de la commune accueillante invitent ensuite l'assemblée au verre de l'amitié et à un moment convivial.*

\* \* \*

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
A La Réole, le 19 mars 2015,*

**M. Bernard CASTAGNET**  
**Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud Gironde**

